



# Assemblée générale

Soixante-cinquième session

**97<sup>e</sup>** séance plénière

Mardi 14 juin 2011, à 10 heures  
New York

Documents officiels

*Président :* M. Deiss ..... (Suisse)

*La séance est ouverte à 10 h 5.*

## Point 115 de l'ordre du jour (suite)

### Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire

#### Réunion particulière axée sur le développement.

**Le Président :** L'Assemblée générale va reprendre l'examen du point 115 de l'ordre du jour, intitulé « Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire », afin de tenir, en application de la résolution 60/265 de l'Assemblée générale en date du 30 juin 2006, une réunion particulière axée sur le développement, où elle s'attachera notamment à mesurer les progrès accomplis depuis l'année dernière. Dans sa résolution 60/265, l'Assemblée réaffirme que le développement est un objectif essentiel en soi et que 1<sup>er</sup> développement durable dans ses dimensions économiques, sociales et écologiques constitue un élément fondamental du cadre général de l'action de l'Organisation des Nations Unies.

Pour commencer la journée et souhaiter la bienvenue aux participants à ce dialogue sur le développement, je vais faire une déclaration liminaire.

D'abord, je suis heureux de voir les participants réunis dans cette salle. Je remercie tout particulièrement ceux qui ont fait un long voyage pour nous rejoindre. Je suis confiant que nous allons avoir

un dialogue d'un excellent niveau. Nous comptons parmi nous des panélistes de qualité qui vont nous faire part de leurs vues et expériences, et je les remercie chaleureusement d'avoir accepté mon invitation.

La soixante-cinquième session de l'Assemblée générale se déroule, pour une grande part, sous le signe du développement économique et de la lutte contre la pauvreté, avec plusieurs rendez-vous importants à l'ordre du jour. La session s'est ouverte, en effet, en septembre 2010, avec la Réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du millénaire pour le développement (OMD). À cette occasion, qui marquait le dixième anniversaire de l'adoption de la Déclaration du Millénaire, les chefs d'État et de gouvernement ont évalué les progrès dans la réalisation des objectifs, en mettant en lumière les bonnes pratiques et les leçons apprises. À cette occasion aussi – et c'est, à mon avis, fondamental – la communauté internationale a réitéré son engagement à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici 2015 et à redoubler d'efforts pour ce faire.

La Réunion de septembre en faisant un bilan, à cinq ans de l'échéance fixée pour leur réalisation, de la mise en œuvre des objectifs s'inscrit tout à fait dans la ligne de la résolution 60/265 de l'Assemblée générale, résolution qui nous donne le mandat de tenir, chaque année, notre dialogue sur le développement.

Cet élan de la communauté internationale sur lequel s'est conclue la Réunion de haut niveau de

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

11-37328 (F)



Merci de recycler

septembre s'est confirmé et renforcé encore ces derniers mois. Plusieurs développements très positifs pour mettre en œuvre les OMD au niveau international sont en effet à souligner.

Tout d'abord, la Stratégie mondiale pour la santé des femmes et des enfants a bien progressé. Cette initiative a considérablement accru la mobilisation des partenaires dans ce domaine, notamment en termes de ressources financières. Elle a montré ce à quoi on peut arriver quand toutes les parties prenantes joignent leurs forces vers un même but.

Ensuite, au début mai, la communauté internationale a convenue d'un nouveau Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, le Programme d'action d'Istanbul. Il me paraît important de souligner que ce Programme d'action nous mène déjà, pour ce groupe de pays, au-delà de l'horizon de 2015 fixé pour les OMD. C'est la première fois, à ma connaissance, que l'on programme pour 2020. Le Programme d'action met l'accent sur le développement des capacités productives dans les pays les moins avancés, de façon à y accélérer la réduction de la pauvreté et la réalisation de l'ensemble des objectifs du Millénaire, mais aussi pour y assurer une croissance durable. Le but ultime est bien de transformer les économies et les sociétés de ces pays de sorte à ce que la catégorie dite des « pays les moins avancés » n'existe plus.

Enfin, l'accord obtenu vendredi dernier, le 10 juin, à l'issue de la Réunion de haut niveau sur le VIH/sida est un autre résultat majeur. La communauté internationale s'est engagée, collectivement, à intensifier les efforts dans la lutte contre le sida. Des cibles ambitieuses pour arrêter l'épidémie et pour assurer l'accès universel au traitement et aux soins ont été adoptées. Les partenaires se sont engagés à mettre en œuvre une approche holistique, veillant à la justice et à l'inclusion sociale, et où la lutte contre le sida est pleinement intégrée aux programmes de développement.

L'engagement renouvelé de la communauté internationale en faveur du développement est extrêmement positif. Mais nous ne devons pas perdre de vue que, dans de nombreux pays et dans plusieurs secteurs, les objectifs du Millénaire risquent de ne pas être atteints. Qu'il me suffise de rappeler ici que la faim prévaut encore bien trop souvent et que des millions d'enfants, faute d'accès aux médicaments et

aux soins adéquats, meurent toujours de maladies que l'on pourrait éviter.

Cette réalité nous place devant un défi fondamental, celui de transformer les engagements en actions et les actions en résultats. C'est en ayant un effet tangible sur le terrain, dans la vie des plus pauvres, que nous démontrerons que les Nations Unies sont un partenaire fiable, crédible et responsable. Il est indispensable d'améliorer, encore et toujours, l'efficacité de notre action. Cela passe notamment par un meilleur suivi de la mise en œuvre des engagements sur le terrain. Nous devons intensifier nos efforts pour améliorer la reddition de comptes.

Notre réunion plénière d'aujourd'hui se divise en une partie formelle et une partie informelle. La première table ronde informelle va porter sur le thème de « La mise en œuvre des OMD et responsabilisation : la santé des femmes et des enfants comme moteur de progrès ». C'est l'occasion de mieux comprendre les avancées réalisées dans le cadre de la Stratégie mondiale pour et d'en tirer les leçons. J'encourage les membres à poser des questions à nos panélistes, à leur faire part de leur observations sur la Stratégie mondiale, y compris sur la Commission de l'information et de la responsabilisation en matière de santé de la femme et de l'enfant, et ceci de façon constructive et interactive.

Cet après-midi, la deuxième table ronde permettra de réfléchir, avec nos panélistes, sur comment faire avancer la réalisation du programme des Nations Unies en matière de développement au-delà de 2015 d'une manière qui soit inclusive et appropriée pour toutes les parties prenantes. Une chose doit être claire : la discussion de l'après 2015, qui est nécessaire, ne doit en aucun cas être un prétexte pour relâcher l'effort dans l'accomplissement de ce que nous avons promis de faire et pour réduire les ressources mises à disposition au niveau national pour réaliser les OMD d'ici à 2015. Mais nous ne devons pas oublier que, en 2015, si nous atteignons nos objectifs, nous n'aurons éliminé que la moitié de la pauvreté. Nous ne pouvons pas nous arrêter là, nous devons viser l'éradication totale de la pauvreté. Il ne faut pas avoir peur des grands desseins. C'est à ce programme-là que je propose que l'on réfléchisse, sans remettre en cause les engagements pris pour 2015.

Enfin, après cette deuxième table ronde, une partie formelle permettra aux États Membres qui le souhaitent de faire des déclarations officielles.

Je me réjouis de l'engagement actif des membres pendant cette journée, et je les encourage à faire part de leurs observations et commentaires de manière interactive.

Je donne maintenant la parole à S. E. M<sup>me</sup> Asha-Rose Migiro, Vice-Secrétaire générale de l'ONU.

**La Vice-Secrétaire générale (parle en anglais) :** C'est un plaisir de participer au présent débat à l'Assemblée générale.

L'ordre du jour de l'ONU est de plus en plus chargé. Nous intervenons en cas de conflit et de catastrophe et dans d'autres situations d'urgence. Mais nous ne pouvons pas fléchir dans la campagne que nous menons en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Beaucoup d'exemples montrent de par le monde la justesse de l'approche proclamée dans les OMD, à savoir donner la priorité à l'être humain.

La Conférence sur les pays les moins avancés, tenue le mois dernier à Istanbul, a réaffirmé l'engagement d'aider les plus de 800 millions de personnes vivant dans les pays les plus pauvres du monde à renforcer leurs capacités et leur résistance aux chocs. Les pays les moins avancés qui offrent de réelles possibilités aux entreprises et aux investisseurs sont en passe de devenir la nouvelle vague de réussite en matière de développement. La semaine dernière, à la Réunion de haut niveau sur le sida tenue ici à New York, nous avons, à l'ONU, décidé d'intensifier nos efforts pour concrétiser notre objectif zéro nouveau cas d'infection à VIH, zéro discrimination et zéro décès dû au sida. En étant solidaires à l'échelle planétaire, nous pouvons définitivement venir à bout de cette épidémie.

Les faits récents participent de la mobilisation mondiale en faveur des OMD qui nous a permis d'accomplir des progrès notables depuis que ces objectifs ont été énoncés, il y a une décennie. Nous pouvons accomplir autant de progrès au cours des quatre précieuses années qu'il reste à parcourir avant 2015. Mais nous devons faire mieux que ce nous avons déjà fait. Les prix des denrées alimentaires sont élevés et instables. Le chômage détruit les revenus des familles. Des millions d'enfants ne sont pas scolarisés. Des dizaines de milliers d'enfants meurent chaque jour de maladies que l'on peut prévenir, et chaque année, des centaines de milliers de femmes meurent durant leur grossesse ou en couches.

Les effets du changement climatique sont de plus en plus visibles, et nous ne faisons guère d'efforts pour adopter un mode de développement à faibles émissions de carbone, utilisant une énergie non polluante. De plus, la crise économique mondiale a marqué le début d'une ère d'austérité. Nous devons quand même protéger nos acquis dans le domaine du développement. Nous ne devons jamais oublier que les investissements dans le développement rapportent d'énormes dividendes.

Dans cette situation, nous devons multiplier des interventions qui offrent les meilleures chances de générer des progrès dans chacun des OMD. Nous devons autant que possible chercher des effets multiplicateurs, et rien n'a eu de résultats plus remarquables, rien n'a fait plus ses preuves, que l'investissement dans la santé de la femme et de l'enfant. Des femmes en bonne santé donnent naissance à des enfants en bonne santé, qui peuvent être scolarisés et faire partie d'une main-d'œuvre en bonne santé. Une main-d'œuvre en bonne santé est productive et capable de jouer le rôle qui lui revient dans la construction de sociétés prospères et solidaires.

Nous pouvons être encouragés par les résultats obtenus dans la réalisation des OMD relatifs à la santé. L'an dernier, des pays et de nombreux partenaires ont promis de verser plus de 40 milliards de dollars en faveur de la Stratégie mondiale pour la santé de la femme et de l'enfant. La Stratégie consiste essentiellement à amplifier la portée des initiatives en faveur de la femme et de l'enfant qui ont fait leurs preuves. Elle constitue une base d'appui dynamisée pour les processus nationaux en se rapprochant de nouveaux groupes d'intérêts et en faisant intervenir de nouveaux acteurs influents. Elle met un accent particulier sur l'information – sur des statistiques solides couvrant les naissances, les décès et les causes des décès, entre autres. L'information un facteur clef dans l'analyse et la formulation des politiques concernant tous les OMD, mais nous n'y avons pas investi assez. La Stratégie vise à faire mieux.

Une autre caractéristique principale de la Stratégie est le nouvel accent marqué mis sur la responsabilisation. Nous disposons d'un cadre qui nous permettra de savoir d'où vient l'argent, où il va et avec quelle efficacité il est dépensé. Cette possibilité de contrôler de près les ressources et les résultats est essentielle pour faire en sorte que tous les partenaires tiennent leurs engagements, et pour veiller à ce que

nous enregistrons des progrès tangibles dans la réalisation de nos objectifs.

La date butoir convenue de 2015 approche rapidement. Nous n'avons pas de temps à perdre. Nous devons accomplir des progrès plus importants en vue d'un développement équilibré et durable. Nous devons aussi intensifier nos pourparlers sur ce qui sera fait au-delà de 2015. Il y a une décennie, nous savions déjà que la réalisation des OMD ne serait, d'une certaine manière, que la moitié du travail. Nous savions qu'il resterait encore beaucoup de privations auxquelles il faudrait remédier. Le moment est venu de s'occuper de ces chiffres, de s'occuper de ces personnes et de toutes les femmes, de tous les hommes et de tous les enfants

qui ne profiteront que très peu de ce que nous ferons d'ici à 2015, et auxquels nous devons donc prêter attention dès 2016.

Je ne doute pas que les membres continueront d'apporter leur concours afin que soit relevé ce défi partagé de notre humanité commune. Je souhaite de tout cœur que le présent dialogue soit fructueux.

**Le Président :** Je remercie la Vice-Secrétaire générale de sa déclaration.

L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 115 de l'ordre du jour.

*La séance est levée à 10 h 20.*